

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2016**

Etaient présents :

Mmes : HOHENHÖVEL - LE DAY J, GIRARDEAU L, LEPELTIER M, MARTIN C, MONTAVILLE Y, OUVRARD B, PROUST N, ROUSSEAU MC, STERVINO A,
Mrs : BRETAIRE J, CILONA R, CLEMENT D, DERRE F, DUCKMAN M, FORGES P, GOULETTE Y, MALLEVILLE J, RAMADE T,

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Mme HAMAMA Karine qui a donné pouvoir à Mme HOHENHÖVEL –LE DAY Jenny
M. RIVIERE José qui a donné pouvoir à Mme LEPELTIER Martine

Etaient absents excusés sans pouvoir :

Mme DROUET-BÂCLE Isabelle
M. PETITJEAN Laurent

Etait absent :

M. JOLY Stéphane

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Claudine

Avant d'aborder l'ordre du jour M. Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un dossier sera rajouté en finance concernant une extinction de dettes.

↳ Le procès verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2016, n'appelle aucune observation particulière.

↳ Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

↳ Convention présentée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe pour l'affectation d'un agent au service administratif, du 2 au 17 septembre 2016 afin de palier à une absence. La rémunération du service rendu fixée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion selon un tarif horaire s'établit à 20,50 €. (Décision n° 9/2016).

↳ Décision d'ester en justice et de mandater Maître Grégory VILLEMONT, afin de représenter les intérêts de la collectivité, dans le dossier SOPARCIN. (Décision n° 10/2016).

↳ Contrat de maintenance d'équipements techniques avec la Société OTIS pour l'ascenseur du Restaurant inter générations (Décision n° 11/2016).

I – ADMINISTRATION GENERALE

1/AG – RAPPORT DES CONCESSIONNAIRES DES SERVICES DELEGUES

Conformément aux dispositions de la loi 95-101 du 2 février 1995 (dite loi Barnier) au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, laisse la parole à Madame Yvane MONTAVILLE, Maire Adjointe chargée de l'Administration Générale afin qu'elle présente chacun des rapports relatifs aux périodes concernées.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de la présentation des rapports ci-dessous :

- ↳ Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- ↳ Sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement
- ↳ Rapport d'activités 2015 de Le Mans Métropole

Il est précisé que ces rapports sont à la disposition du public au secrétariat de Mairie.

II - FINANCE

1/FINANCE– CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC LA SOCIETE CANIROUTE

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire de la convention de fourrière animale présentée par la Société Caniroute pour l'accueil des animaux avec ramassage.

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans.

En contrepartie des services apportés par la Société Caniroute la commune versera une redevance annuelle de 1,50 € par habitant.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte.

2/FINANCE : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OFFRE DE LOISIRS EN FAVEUR DES ADOLESCENTS DE 11 A 17 ANS AVEC LE SLAM DE LA MILELSE

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal, que le SLAM de La Milesse propose la signature d'une convention d'offre de loisirs en faveur des adolescents de 11 à 17 ans des Communes de Saint Saturnin, d'Aigné et La Milesse pour l'année 2016.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, précise :

↳ Que la compétence sera transférée au SIVOM dès janvier 2017.

↳ Que la convention présentée à l'entête du SLAM ne couvre que les animations, jusqu'au 31 août 2016, puisqu'à partir de septembre c'est l'Espace Intercommunal des rives de l'Antonnière qui reprend la gestion. Il faudra donc prévoir une nouvelle convention pour la période des vacances de la Toussaint et de Noël.

↳ Qu'il convient de remplacer dans l'article 3 du chapitre « Les moyens matériels » et « les deux communes s'engagent... » par « les trois communes s'engagent... »

Les membres du Conseil Municipal prennent acte.

3/FINANCE – EXTINCTION DETTES

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, laisse la parole à Monsieur Philippe FORGES, Adjoint au Maire chargé des finances qui indique que la Direction Générale des Finances Publiques CFP de l'Agglomération Mancelle Amendes et CHS a transmis un état de produits communaux pour lesquels il convient de prononcer une extinction de dette.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur - agent de l'Etat - et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce des créances communales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui et pour lesquelles une ordonnance du Juge d'Instance, statuant en matière de traitement du surendettement des particuliers ont été prononcées.

Les montants des dettes à éteindre s'élèvent à 468,12 € se décomposant comme suit :

↳ Titre 439 de mars 2015 de	75,24 €
↳ Titre 747 de juin/juillet 2015 de	75,48 €
↳ Titre 907 de septembre 2015	107,80 €
↳ Titre 187 de novembre 2015 de	130,60 €
↳ Titre 294 de décembre 2015 de	79,00 €

Ils font l'objet d'une ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire rendu le 13 septembre 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valident l'extinction de la dette qui donnera lieu à un mandat émis à l'article 6542 du budget de l'exercice.

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2016.

III – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ **Point budget**

Monsieur Philippe FORGES, Adjoint au Maire chargé du budget informe les membres du Conseil Municipal que le vote du budget primitif aura lieu le 9 janvier 2017. Il précise que toutes les commandes d'investissement 2016 devront être passées avant le 31 octobre 2016.

Une commission finance aura lieu dans la deuxième quinzaine de décembre.

↳ **Présentation de la maison de santé**

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire présente le projet de la maison de santé qui se situera boulevard de Maule près du cabinet de kinésithérapie. Il précise que le permis de construire a été déposé courant septembre.

Cette structure pourra accueillir jusqu'à cinq praticiens.

La mise en service de ce bâtiment sera effective fin 2017 début 2018.

↳ **Présentation du projet de la Résidence séniors**

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire présente le projet de la Résidence Séniors qui sera située sur la parcelle des anciens Ets Berny, Bd de Maule.

Ce projet comprend un bâtiment collectif de 43 logements réservés à des séniors et 12 logements individuels réservés à une population plus jeune.

Cette résidence sera gérée par un bailleur social.

Le permis de construire n'est pas encore déposé, une modification du PLU est nécessaire pour obtenir l'affectation de cette parcelle.

Le démarrage de ces travaux est prévu courant 2017.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.

La Secrétaire,
Claudine MARTIN

